



SENAS
LA VILLE



06 OCT. 2022

Sénas, le 30 septembre 2022

Monsieur. Arnaud BOSSIS
Directeur général CVE BIOGAZ
5 place de la Joliette
13002 MARSEILLE

Nos ref : PG / JM

Objet : Lettre d'intérêt

Monsieur le Directeur,

Lors de notre dernière rencontre avec Monsieur Jeantot, vous nous avez fait part de votre intérêt à l'égard du territoire du Territoire du Pays Salonais, partie intégrante de la Métropole Aix Marseille, dans le but de réaliser une étude de faisabilité pour le développement et la construction d'une unité de méthanisation territoriale sur notre commune ; cette dernière réunissant les critères géographiques logistiques et acteurs économiques nécessaires à la réussite d'un tel projet.

Après ces échanges et en cohérence avec notre volonté de participer au développement des énergies renouvelables dans le cadre de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, nous vous confirmons notre accord pour cette démarche d'étude en phase faisabilité. Celle-ci devra permettre entre autre de valider la capacité de notre commune, au sein du territoire à accueillir une telle installation.

Pendant cette phase, nous vous accompagnerons avec les experts de la Métropole dans la recherche de gisements méthanisables (intrants) et le recyclage des digestats, ainsi que pour l'identification d'un site d'implantation pour l'unité de méthanisation. A noter qu'au moins un foncier compatible avec vos critères a été identifié sur la commune dans la zone de l'Arenier,

Nous vous apporterons également notre support auprès des nombreux acteurs locaux qui devront participer à ce projet pour en assurer la faisabilité, notamment le monde agricole et ses représentants, le PNRA, la SAFER, et les services de l'État.

Dans l'attente des prochaines étapes relatives à l'instruction de ce dossier, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Maire,

Philippe GINOUX

